

SECTEUR DE FORMATION 02 – AGRICULTURE ET PÊCHES

PRODUCTION ANIMALE (DEP 5338)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Production animale et Gestion et technologies d'entreprise agricole.....	5
Gestion et technologies d'entreprise agricole et Production animale.....	6
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	7
Production animale et Grandes cultures	9
Grandes cultures et Production animale.....	10
Production animale et Production horticole	12
Production horticole et Production animale	13

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Production animale* (DEP 5338) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Production animale* (DEP 5338) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Gestion et technologie d'entreprise agricole (DEC 152.B0);
- Grandes cultures (DEP 5254);
- Production horticole (DEP 5348).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie, et les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Production animale
2011

Programme de destination : Gestion et technologies d'entreprise agricole
2013

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production animale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures		Gestion et technologies d'entreprise agricole 2013 DEC – 152.B0 22 compétences, 1 950 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole	021Q	Intervenir en matière de santé et de sécurité au travail
201697 et 201708	Nourrir les animaux Prodiguer des soins aux animaux	021R	Réaliser une séquence de tâches de production agricole
201717 et 201726	Effectuer des opérations liées à la reproduction des animaux Effectuer des opérations propres à la production animale		
201622 et 201654	Conduire un tracteur Récolter des produits végétaux	021R	Réaliser une séquence de tâches de production agricole
201672 et 201684	Épandre des fumiers Effectuer la préparation primaire du sol		
201764 et 201776	Planter des cultures Entretien des cultures		

Programme de provenance : Gestion et technologies d'entreprise agricole
2013

Programme de destination : Production animale
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production animale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Gestion et technologies d'entreprise agricole 2013 DEC – 152.B0 22 compétences, 1 950 heures		Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
021Q	Intervenir en matière de santé et de sécurité au travail	201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole
021T	Gérer l'utilisation du fonds de terre, du boisé et des bâtiments agricoles	201754	Entretenir des bâtiments et de l'équipement agricole intégré
021U	Communiquer en milieu de travail	201632	Établir des relations professionnelles en milieu agricole
021V	Réaliser des opérations administratives courantes d'une entreprise agricole	201662	Tenir des registres liés à la production animale

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Production animale
2011

Programme de destination : Grandes cultures
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production animale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Grandes cultures, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures		Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole	204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
201622	Conduire un tracteur	204643	Conduire de la machinerie agricole
201746	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles	204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
		204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs
201684	Effectuer la préparation primaire du sol	204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol
201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole	204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc
201754	Entretien des bâtiments et de l'équipement agricole intégré	204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments
201776	Entretien des cultures	204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures
		et	
		204793	Inspecter les cultures
		et	
		204804	Entretien d'une culture
201764	Planter des cultures	204785	Planter une culture
201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole	204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi

Programme de provenance : Grandes cultures
2001

Programme de destination : Production animale
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Grandes cultures peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production animale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures		Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole
204643	Conduire de la machinerie agricole	201622	Conduire un tracteur
204664	Récolter et entreposer les plantes fourragères	201654	Récolter des produits végétaux
et			
204695	Récolter les grains		
204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	201746	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles
et			
204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs		
204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol	201684	Effectuer la préparation primaire du sol
204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc	201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole
204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments	201754	Entretien des bâtiments et de l'équipement agricole intégré

204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures	201776	Entretenir des cultures
et			
204793	Inspecter les cultures		
et			
204804	Entretenir une culture		
204785	Planter une culture	201764	Planter des cultures
204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole

Programme de provenance : Production animale
2011

Programme de destination : Production horticole
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production animale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production horticole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures		Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole	203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole
201622	Conduire un tracteur	203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur
201672	Épandre des fumiers	203755	Effectuer la préparation primaire du sol
201684	Effectuer la préparation primaire du sol		
201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole	203808	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole
201746	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles		
201754	Entretenir des bâtiments et de l'équipement agricole intégré	203815	Entretenir des infrastructures liées à la production horticole
201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole	203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole

Programme de provenance : Production horticole
2015

Programme de destination : Production animale
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production horticole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production animale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures		Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole	201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole
203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur	201622	Conduire un tracteur
203755	Effectuer la préparation primaire du sol	201672	Épandre des fumiers
		et	
		201684	Effectuer la préparation primaire du sol
203808	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole	201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole.
		et	
		201746	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles
203815	Entretenir des infrastructures liées à la production horticole	201754	Entretenir des bâtiments et de l'équipement agricole intégré
203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole	201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole